

DELIBERATION N° 2023.02.05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 09 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : **19**
Présents : **14**
Votants : **18**

Étaient présents :

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Denise **DUCROUX**, Adjoints ;

Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Marie-Claire **NAESENS**, Olivier **MORVAN**, Isabelle **CANDELIER**, Sylvaine **DELVOYE**, Théo **VANENGELANDT**, Maurice **VANDEWALLE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.

Étaient absents ayant donné procuration :

Guillaume **LIETARD**, ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Brigitte **MAINGUET**, ayant donné procuration à Judith **TERNIER**

Éric **TIRLEMONT**, ayant donné procuration à Sylvaine **DELVOYE**

Fabienne **MEPLON**, ayant donné procuration à Isabelle **CANDELIER**

Était absente excusée :

Christelle **DELEPLACE**, adjointe

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Théo **VANENGELANDT** a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.02.05

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INTERVAL

M. LE MAIRE INFORME que L'association Interval (Atelier Chantier d'Insertion) a fait parvenir à la collectivité sa proposition de nouvelle convention pour le service « propreté urbaine » de la commune de Vendeville.

L'association s'engage à réaliser une activité d'insertion par l'activité économique dont un certain nombre de prestations de nettoyage de la voirie (trottoirs, fils d'eau, place et parking aux abords de l'église, abords des trottoirs et espaces verts de proximité, enlèvements de dépôts clandestins...).

La présente convention sera établie pour 12 mois à compter du 1 janvier 2023. La participation financière de Vendeville s'élève à 10 483 euros net avec des modalités de versement échelonnés par trimestre d'un montant chacun de 2620.75 euros net (l'association n'est pas assujettie à la TVA). Le montant est ferme et non révisable.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID : 059-215906090-20230209-2023_02_05-DE



La dépense sera inscrite au Budget Primitif de 2023.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire cette convention sur 12 mois pour 2023.

N'ayant reçu aucune autre remarque,

Et après en avoir délibéré,

Le renouvellement de la convention Interval est ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 09 mars 2023

Le Maire,




Ludovic PROISY